



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Réf.: 2014-04-D-5-fr-3

Orig : FR

Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes

8 – 10 avril 2014 – au Palais de la Culture à Sofia (Bulgarie)

Approuvé par procédure écrite n° 2014/17 en date du 6 juin 2014

II. Communications orales

a) Désignation du Directeur adjoint du secondaire de l'Ecole européenne de Bruxelles IV.

Le Comité de sélection qui s'est réuni le 17 février 2014 à Bruxelles a jugé à l'unanimité que Monsieur David COLE est « un excellent candidat » et a proposé sa nomination au poste de Directeur adjoint du cycle secondaire de l'Ecole européenne de Bruxelles IV à dater du 1er septembre 2014.

b) Désignation du Chef de l'unité Comptabilité du BSGEE.

M. Kivinen, Secrétaire général des écoles européennes, sur la proposition du Comité de sélection du 14 février 2014, a décidé de nommer M. Julio Escudero Bustamante au poste de chef d'unité comptable.

c) Situation à l'Ecole européenne de Frankfurt 2014-03-D-24-en-1

Le Conseil supérieur prend note qu'une réunion de haut niveau est prévue fin avril afin de trouver une solution à la situation de manque d'espace et d'augmentation du nombre d'élèves

III. Communications écrites

a) Résultats des procédures écrites

Résultat de la procédure écrite n° 2013/45 - Nomination de l'inspectrice tchèque pour le cycle secondaire

Par voie de la procédure écrite lancée le 18 décembre 2013 et s'achevant le 2 janvier 2014, le Conseil supérieur a accepté de désigner **Mme Olga DRÁPALOVÁ** à partir du 1^{er} janvier 2014 en qualité de membre tchèque du Conseil d'inspection secondaire, en remplacement de Mme Dana MUSILOVA.

Résultat de la procédure écrite : 2014/2 – Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 3-5 décembre 2013 (2013-12-D-5-fr-2)

Par voie de la procédure écrite lancée le 13 janvier 2014 s'achevant le 27 janvier 2014, le Conseil supérieur a approuvé les décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 3-5 décembre 2013, document – 2013-12-D-5-fr-2.

Les décisions définitives: 2013-12-D-5-fr-3 sont publiées sur DOCEE et sur le site web des Ecoles européennes.

Résultat de la Procédure écrite : 2014/3 – Adaptation des Coefficients correcteurs et des taux de change y relatifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2013 pour le calcul des salaires du Personnel détaché et des Chargés de cours des Ecoles européennes (articles 47 et 48 du Statut du Personnel détaché des Ecoles européennes)

Par voie de la procédure écrite lancée le 13 janvier 2014 et s'achevant le 27 janvier 2014, le Conseil supérieur a accepté la proposition d'adaptation des Coefficients correcteurs et des taux de change y relatifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2013 pour le calcul des

salaires du Personnel détaché et des Chargés de cours des Ecoles européennes (articles 47 et 48 du Statut du Personnel détaché des Ecoles européennes).

Résultat de la procédure écrite n° 2014/4 - Nomination de l'inspectrice irlandaise pour le cycle secondaire

Par voie de la procédure écrite lancée le 16 janvier 2014 et s'achevant le 30 janvier 2014, le Conseil supérieur a accepté de désigner **Mme Lynda O'TOOLE** à partir du 1^{er} février 2014 en qualité de membre irlandais du Conseil d'inspection secondaire, en remplacement de Mme Joan SUTTON.

Résultat de la procédure écrite : 2014/8 – Modification de l'article 15 « Dispositions transitoires et finales » du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (Applicable pour la session 2014 du Baccalauréat) (Réf : 2012-10-D-18-fr-3) approuvé par le Conseil supérieur de décembre 2013

Par voie de la procédure écrite lancée le 13 février 2014 et s'achevant le 27 février 2014, le Conseil supérieur a approuvé la proposition de modification de l'article 15 « Dispositions transitoires et finales », page 30/32, du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (Applicable pour la session 2014 du Baccalauréat) (Réf : 2012-10-D-18-fr-3).

Modification de l'article 15 du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (Applicable pour la session 2014 du Baccalauréat) Réf : 2012-10-D-18-fr-3

| |
|---|
| Texte approuvé |
| ARTICLE 15 DISPOSITIONS GENERALES Le Conseil d'inspection prend les mesures nécessaires en vue d'appliquer les dispositions du présent Règlement et peut, dans des cas exceptionnels, déroger à ces dispositions. |

Résultat de la procédure écrite : 2014/10 – Projet de procès-verbal de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 3-5 décembre 2013 (2014-01-D-29-fr-2)

Par voie de la procédure écrite lancée le 17 mars 2014 s'achevant le 31 mars 2014, le Conseil supérieur a approuvé le Projet de procès-verbal de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 3-5 décembre 2013 (2014-01-D-29-fr-2).

Le procès-verbal définitif: 2014-01-D-29-fr-3 est publié sur DOCEE.

Résultat de la procédure écrite : 2014/11 – Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2014 – Document : 2014-01-D-10-de/en/fr-2

Par voie de la procédure écrite lancée le 18 mars 2014 s'achevant le 29 mars 2014, le Conseil supérieur a approuvé le Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2014 – Document : 2014-01-D-10-de/en/fr-2.

Le Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2014 définitive : 2014-01-D-10-de/en/fr-3 est publié sur DOCEE.

b) Contrats de 9 ans prolongés exceptionnellement en 2014/2015 (2014-02-D-37-en-1)

Le Conseil supérieur prend note de la décision prise par les Etats-membres de prolonger le détachement des enseignants repris dans la liste figurant dans le document présenté, pour une année supplémentaire, au-delà de la période de 9 ans s'achevant au 31 août 2014. Cette disposition ne concerne que les enseignants détachés à partir de septembre 1989.

c) Postes créés par le Conseil supérieur à la réunion de décembre 2013 et remplacements non pourvus pour l'année scolaire 2014 – 2015. (2013-10-D-25-fr-6)

Le Conseil supérieur prend note de la décision prise par les Etats-membres des détachements des enseignants repris dans les listes figurant dans le document présenté

e) Situation des inscriptions dans les Ecoles européennes de Bruxelles (2014-03-D-11-fr-1)

Le Conseil supérieur prend note du document.

IV. Points A

Les points A suivants ont été approuvés par le Conseil supérieur

NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CORPS ENSEIGNANT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DU COMITE DU PERSONNEL

Propositions du corps enseignant, résultant d'élections qui se sont déroulées dans chaque Ecole européenne:

Il est proposé que les membres du corps enseignant ci-après soient désignés comme représentants du corps enseignant dans les Conseils d'administration et comme membres du Comité du personnel:

| | | |
|------------------|------------------|---|
| ALICANTE: | Cycle secondaire | M. Isidro FUENTES (suppléante : Mme Mar LANGA) |
|------------------|------------------|---|

| | | |
|-----------------------|----------------------------|--|
| | Cycles maternel/primaire | M. Christophe CAILTON (suppléant : M. Donal CREGAN) |
| BERGEN: | Cycle secondaire | M. Marc VAN GAANS (suppléant : M. Denny RIJK) |
| | Cycles maternel/primaire | Mme Lisette PASCAUD (suppléante : Mme Elizabeth WHELAN) |
| BRUXELLES I: | Cycle secondaire | Mme Maire MAIRTIN (suppléant : M. Denis ROGER-VASSELIN) |
| | Cycles maternel/primaire | M. Kim BORGHUS (suppléante: Mme Grazia GIANFREDA) |
| BRUXELLES II: | Cycle secondaire | M. Yves SUPRIN (suppléant : M. Robert WILSON) |
| | Cycles maternel/primaire | M. Pascal BAUDION (suppléant: M. Janne SALMELA) |
| BRUXELLES III: | Cycle secondaire | Mme Martine BOTTIN (suppléante: Mme Anne LOGMAN) |
| | Cycles maternel/primaire | Mme Gina JONES (Suppléant : M. Gerton WIKKERS) |
| BRUXELLES IV : | Cycle secondaire | M. Andrew MAC ALISTER (suppléante : Mme Leonore PEDRINHO) |
| | Cycles maternel/Primaire : | Mme Andrea KINSCHERL (suppléante: Mme Bernadette ZUDDAS) |
| CULHAM: | Cycle secondaire | M. Frank WRIGHT (suppléant : M. Nicolas BOUNET) |
| | Cycle primaire | Mme Christine SCHOLLMEIER-LULAY (suppléant(e): pas de nomination) |
| FRANCFORT : | Cycle secondaire | Mme Lydia AIGNER (suppléante: Mme Katie LONG) |
| | Cycles maternel/primaire | M. David VAUCLIN (suppléante: Mme Antje MÜNDER) |
| KARLSRUHE: | Cycle secondaire | M. Martin BAUMGARTEN (suppléant : M. Paul BRÜCKNER) |
| | Cycles maternel/primaire | Mme Dagmar GABRIEL |

(suppléante : Mme Nathalie GUSTIN)

| | | |
|-----------------------|--------------------------|---|
| LUXEMBOURG I: | Cycle secondaire | M. René FORREZ (suppléante: Mme Hilde DEMESSEMAEKER) |
| | Cycles maternel/primaire | M. Miron ZIEKMAN (suppléant: M. Jean-Luc BOSTETTER) |
| LUXEMBOURG II: | Cycles maternel/primaire | Mme Sarah BARLOW (suppléante : Mme Line GANER) |
| | Cycle secondaire | M. Brian PEDERSEN (suppléant : M. Elias HASSAINE) |
| MOL: | Cycle secondaire | M. Boris GASSELING (suppléant: M. Rudy VAN GESTEL) |
| | Cycles maternel/primaire | M. Jan LUYTEN (suppléante: Mme Annerie FRIK) |
| MUNICH: | Cycle secondaire | M. Franz-Josef KUNZ (suppléant: M. Bernd AUERHAMMER) |
| | Cycles maternel/primaire | Mme Deborah CHAPMAN (suppléant: M. Alessandro LATTANZI) |
| VARESE: | Cycle secondaire | Mme Bea DE JAEGER (suppléant : M. Jean-Philippe FERRANT) |
| | Cycles maternel/primaire | M. Laurent BONICEL (suppléant : M. Juan Ignacio VILLAR) |

NOMINATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Propositions des Associations de parents d'élèves: il est proposé que les parents ci-après soient désignés comme représentants des Associations de parents d'élèves dans les Conseils d'administration:

ALICANTE: M. Angel JAVIER AYLLON FELIPE (Président)
Mme Marie-Claire SCHILTZ (Vice-présidente)

BERGEN: Mme Alex HARVEY-BISTACCHI (Présidente)

Mme Joy PRIETO (Vice-présidente)

BRUXELLES I: M. Pere MOLES PALLEJA (Président)
M. Stefan OBERMAIER (Vice-président - Cycles maternel et primaire)
Mme Denise CHIROP (Vice-présidente - Cycle secondaire)

BRUXELLES II: M. Giles HOUGHTON-CLARKE (Président)
M. Reinhard BIEBEL (Vice-président administratif)
Mme Renate REPPLINGER-HACH (Vice-présidente pédagogique)

BRUXELLES III: M. Patrick Mc CUTCHEON (Président)
M. Robert WEIN (Vice-président)

BRUXELLES IV : Mme Joëlle SALMON (Présidente)
Mme Jane OKAFOR (Vice-présidente Information et Communication)
Mme Iseult LENNON-HUDSON (Vice-présidente affaires pédagogiques)
Mme Joséphine USCHER (Vice-présidente affaires administratives)

CULHAM: Les élections auront lieu en automne 2014.

Année scolaire 2013-2014 :

Mme Antonella SHORROCK (Présidente)
Dr Cécile DEER (Vice-présidente – secondaire)
Mme Iris BURKE (Vice-présidente – primaire)
M. Rui MARCAL (Trésorier)

FRANCFORT : M. Tony OBISESAN (Président)
M. Karl-Heinz ENDRES (Vice-président)

KARLSRUHE: Mme Debjani BASU (Présidente)
Mme Jasmin PODEWILT-WALTER (Vice-présidente)

LUXEMBOURG I: Les élections auront lieu en mai/juin prochain

Année scolaire 2013-2014 :

Mme Monique LOOS (Présidente)
Mme Monique BRETON (Vice-présidente administratif et financier)

LUXEMBOURG II: Les élections auront lieu en mai/juin prochain

Année scolaire 2013-2014 :

Mme Sandra VELLA (Président)
Mme Sandra PINO (Vice-présidente administratif et financier)

MOL: Mme Gertrud LÖVESTAM (Présidente)
Mme Silke KAISER (Vice-présidente)

MUNICH: Les élections auront lieu en octobre 2014

Année scolaire 2013-2014 :

M. Georg WEBER (Président)
M. Gerry VAN WOENSEL (Vice-président)

VARESE: M. Stéphane CORDEIL (Président)
M. Dario SCOTTO et Mme Britta HERKENRATH-CONTI (Vice-présidents)

**NOMINATION DES PRESIDENTS DES CONSEILS D'INSPECTION, DES COMITES
PEDAGOGIQUES ET DU COMITE BUDGETAIRE**

Selon l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil supérieur, la présidence des Conseils et Comités devrait être assurée pendant la période du 1er août 2014 au 31 juillet 2015 par

Mme Dana MUSILOVA Pour le Conseil d'inspection maternel et
primaire
et pour le Comité pédagogique mixte

Mme Olga DRAPALOVA Pour le Conseil d'inspection secondaire
et pour le Comité pédagogique mixte

Mme Lucie BRUMOVSKA Pour le Comité budgétaire

Président du Conseil supérieur : M. Lukáš TEPLÝ

A.2. Prolongation du mandat du Contrôleur financier (2014-02-D-32-fr-2)

Le Conseil supérieur marque son accord sur la prolongation de la nomination du Contrôleur financier, M. José Luis VILLATORO, pour une période de trois années à dater du 15 février 2015.

A.3. Outils d'évaluation au cycle primaire dans les Ecoles européennes incluant la version finale du carnet scolaire (2013-09-D-38-4)

Approuvé.

A.4. BACCALAURÉAT EUROPÉEN :

Mise à jour du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat Européen, Article 1 (point 1.3) – Dispositions particulières. (2014-02-D-5-fr-3)

| Texte approuvé | |
|--------------------------------|--|
| ARTICLE 1 | |
| MODALITES D'INSCRIPTION | |
| 1.3 | Dispositions particulières |
| | Les candidats présentant des besoins spécifiques peuvent bénéficier d'aménagements particuliers pour le passage des épreuves dans les conditions prévues par la décision du Conseil supérieur, relative à la politique en matière de soutien scolaire dans les Écoles européennes ¹ et la décision du Conseil supérieur relative à l'offre de soutien éducatif dans les Écoles européennes ² . |

¹ Document 2012-05-14-fr-7

² Document 2012-05-D-15-fr-8

V. SOUTIEN EDUCATIF DANS LES ECOLES EUROPEENNES :

Statistiques concernant l'intégration des élèves SEN dans les Ecoles européennes en 2013 (2014-01-D-17-fr-3)

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel «Statistiques concernant l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans les Écoles européennes pour l'année 2013» et souscrit aux recommandations contenues dans le document.

Le document est publié sur le site web : www.eursec.eu.

Le Conseil supérieur donne également mandat au groupe de travail «Politique de soutien éducatif » de proposer, à la prochaine réunion du Conseil supérieur, une réflexion quant à la nécessité d'accorder un temps plus correspondant aux tâches et aux demandes des coordinateurs par rapport à la situation actuelle.

VI. RAPPORT ANNUEL ICT DU CHEF DE L'UNITE INFORMATIQUE/STATISTIQUES (2014-02-D-31-fr-2)

Le Conseil supérieur adopte et prend note du rapport annuel ICT du chef de l'Unité informatique/statistiques.

Le Conseil supérieur prend également note de la nécessité de créer deux groupes d' « ICT Policy » : l'un avec les compétences nécessaires à guider les choix stratégiques pour les outils de communication, administratifs et financiers, l'autre avec une orientation plus pédagogique.

Les détails de cette proposition seront soumis aux membres du Conseil supérieur par procédure écrite

VII. RAPPORT ANNUEL DU CONTROLEUR FINANCIER (2014-02-D-30-fr-2)

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel du Contrôleur financier

a) Rapport du groupe de travail « Révision du Règlement financier » 2014-02-D-44-fr-2

Le Conseil supérieur prend note du rapport du groupe de travail et conclue d'un commun accord que dans le cadre de la révision du Règlement financier applicable au Budget des Ecoles européennes, il faut inclure une clause de compétence de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), ainsi que procéder à un réexamen des dispositions relatives à la mise en œuvre des recommandations des rapports de la Cour des Comptes et de l'IAS.

VIII. RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL DES ECOLES EUROPEENNES 2014-01-D-23-fr-1

Le Conseil supérieur prend note du Rapport annuel du Secrétaire général.

Le rapport est publié sur le site web : www.eursec.eu.

IX. RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE RECOURS – ANNEE 2013 (2014-02-D-16-fr-3)

Le Conseil supérieur prend note du rapport d'activités du Président de la Chambre de recours pour l'année 2013.

X. POINTS B.

B. 1. Modifications du Statut du Personnel détaché des Ecoles européennes. (2014-01-D-60-fr-3)

Le Conseil supérieur a décidé de marquer son accord sur les propositions d'amendement du Statut du personnel détaché des Ecoles européennes dont la synthèse figure à l'Annexe I du présent document, à savoir:

- a) Les amendements motivés par le rétablissement du parallélisme du Statut du personnel qui portent sur le nombre d'heures/périodes de travail (article 36), le congé de maternité (article 42), l'allocation scolaire (article 55), les frais de voyage annuels (article 61 et Annexe IX) et les frais de déménagement (article 62), pour maintenir le parallélisme entre les deux Statuts du personnel, le Statut des fonctionnaires de l'Union européenne (Statut des fonctionnaires de l'UE), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- b) L'amendement lié au barème des Directeurs adjoints du cycle maternel et primaire : d'augmenter légèrement le traitement des Directeurs adjoints du cycle maternel et primaire en les classant désormais au barème 3 comme les professeurs du cycle secondaire (Annexe VI).
- c) Les amendements résultant de la jurisprudence de la Chambre de recours : d'amender les dispositions relatives à l'indemnité de dépaysement (article 56.2) et à l'indemnité de réinstallation (article 58.7) et, d'autre part, de modifier la portée de la révision des niveaux de salaire de septembre 2011 (Article 85.2).
- d) Toutes les modifications entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2014 et s'appliqueront à tous les membres du personnel détaché à partir de cette date (modification de l'article 81.3).

Le Conseil supérieur donne mandat au Secrétaire général afin d'élaborer un document séparé, qui lui sera soumis, sur la rotation des Administrateurs-économistes.

B. 2. Créations/Transformation/Suppressions de postes Personnel administratif et de service (2014-02-D-8-fr-2)

Le Conseil supérieur approuve **la création** de postes pour :

| | | |
|--------------|-------------|------------------------------------|
| BXL II | 0,5 | secrétaire |
| | 1 | technicien(ne) spécialisé(e) (S&S) |
| BXL III | 1 | secrétaire |
| BXL IV | 1 | secrétaire |
| | 1 | technicien(ne) spécialisé(e) |
| | 0,5 | ouvrier |
| Frankfort | 1 | secrétaire |
| | 0,5 | bibliothécaire |
| | 0,5 | technicien(ne) ICT |
| Karlsruhe | 1 | secrétaire |
| LUX 1 | 1 | secrétaire |
| LUX 2 | 1 | technicien(ne) |
| Munich | 0,5 | comptable |
| BSG | 1 | coordinateur SAP |
| | 1 | coordinateur de contrôle interne |
| Total | 12,5 | |

Le Conseil supérieur approuve **la transformation** de postes pour :

EE Bergen: 1 poste de concierge en technicien(ne) spécialisé(e)
 EE Bruxelles: 1 poste d'ouvrier/ouvrière en technicien(ne)
 0,6 poste de Personnel Auxiliaire en secrétaire
 EE Mol 1 poste d'ouvrier/ouvrière en concierge
 Secrétariat général: 1 poste Webmaster en assistant(e) d'un chef de section

B. 3. BUDGET 2015 DES ECOLES EUROPEENNES :

- a) **Introduction à l'avant-projet de budget 2015 (2014-02-D-10-fr-2)**
- b) **Avant-projet de budget 2015 des Ecoles européennes (2014-02-D-11-fr-2)**

Le Conseil Supérieur approuve séparément, à la majorité de deux tiers, et respectivement, les avant-projets de budget 2015 des Ecoles de Frankfurt et Luxembourg I et Luxembourg II ainsi que les avant-projets de budget 2015 du Bureau du Secrétaire General et des 11 Ecoles restantes.

B. 4. Budget rectificatif et supplémentaire n° 1/2014 pour le Secrétariat général ainsi que budgets rectificatifs pour les budgets des Écoles européennes Bruxelles 2, 3 et 4, Culham, Francfort, Luxembourg 1 et 2 et Varèse pour libération des moyens financiers nécessaires (2014-02-D-39-fr-2)

Le Conseil supérieur approuve à l'unanimité le Budget rectificatif et supplémentaire n° 1/2014.

B. 5. Mécanisme de partage de la charge financière (« Cost Sharing ») + Annexe (2014-02-D-34-fr-2)

Le Conseil supérieur ne peut s'exprimer sur le document car il nécessite une décision à l'unanimité, or trois délégations sont manquantes. Celui-ci sera donc soumis aux membres par procédure écrite.

B. 6. Accord de financement entre le Luxembourg et les Ecoles européennes (2014-02-D-36-fr-2)

Le Conseil supérieur approuve l'accord de financement entre le Luxembourg et les Ecoles européennes.

B. 7. Evolution des contributions provenant des contrats de Catégorie II à Culham suite à la fermeture progressive de l'école (2014-02-D-13-fr-2)

La Commission maintient sa réserve d'autant plus que la fiche financière n'a pas été transmise.

Le Conseil supérieur demande au nouveau chef de l'unité Comptable du Bureau du Secrétaire général d'élaborer une fiche d'impact financier entre la méthode de calcul actuel et la nouvelle méthode qui est proposée.

L'approbation se fera par procédure écrite.

B. 8. Révision des Dispositions relatives au remboursement des frais de voyage occasionnés dans le cadre des missions assurées par les membres du Conseil supérieur, les membres des Comités préparatoires, les membres de la Chambre de recours, les représentants des Associations de parents, ainsi que par les autres personnes conviées aux Ecoles européennes (examineurs du Baccalauréat, experts...) 2014-03-D-1-fr-4

Le Conseil supérieur reconnaît la nécessité d'une actualisation pratique des remboursements des frais de voyage et de séjour pour aligner les montants sur les frais réels et approuve la solution A du document qui semble beaucoup plus équitable, à savoir :

SOLUTION A

Le montant forfaitaire de 149,65 € a été adopté en 2006 et est entré en vigueur le 1er janvier 2007. Sept ans plus tard, une révision de ce montant peut être justifiée par la nécessité de couvrir l'inflation.

Une application rigoureuse de l'inflation cumulée de 2007 à 2013 entraînerait une augmentation de 17,48 %, faisant passer le montant forfaitaire de 149,65 € à 175,80 €.

Les règles relatives au remboursement des frais de transport sont également légèrement modifiées.

Depuis 2006, plusieurs Écoles européennes agréées ont été créées, et les Directeurs, les enseignants et les parents de ces écoles sont invités à certaines réunions et au sein de plusieurs groupes de travail. Il s'est avéré nécessaire de préciser clairement que leur participation à des formations continuées ou à des réunions ne devait pas être imputée au budget des Écoles européennes.

Du fait de la hausse des réservations de billets d'avion en ligne, il est proposé d'adopter la même réglementation que celle qui s'applique à la Commission européenne pour la présentation des pièces justificatives originales.

Coût de l'option A

L'augmentation du montant forfaitaire et les modifications apportées aux règles relatives au remboursement entraîneront une augmentation de ces coûts d'environ 15 %.

B. 9. Modifications du Règlement général des Ecoles européennes (2014-03-D-19-fr-1)

Le Conseil supérieur, qui prend note de la nécessité d'une mise à jour du Règlement général des Ecoles européennes, approuve les propositions de modifications reprises en annexe, avec un petit amendement à la proposition de l'annexe 1, qui concerne la fixation du calendrier scolaire. Il recommande leur entrée en vigueur avec effet immédiat, sauf pour l'art. 56, dont les modifications proposées entrent en vigueur au 1^{er} Septembre 2014.

B.10. Critères pour la continuité des sections linguistiques au cycle secondaire (2013-10-D-30-en-3)

Le Conseil supérieur a décidé d'approuver la proposition formulée en ce qui concerne la continuité des sections linguistiques entre le cycle primaire et le cycle secondaire, comme exposé aux points 2.1 et 2.2, de même que la procédure proposée au point 2.3 du présent document.

Le Conseil supérieur a également décidé d'apprécier qu'il est opportun d'instituer un groupe de travail, en lui donnant mandat de réviser les critères Gaignage pour les adapter à la réalité actuelle du système des Ecoles européennes.

Le groupe de travail sera ainsi composé :

- Le Secrétaire général adjoint
- Les représentants des Inspecteurs
- Le représentant des Directeurs
- Le représentant des enseignants
- Le représentant des parents

B. 11. Evaluation externe de la proposition de réorganisation de la structure des études pour les années S4-7 au secondaire : aspects financières. (2014-02-D-33-fr-3)

Le Conseil supérieur a décidé:

- d'approuver l'augmentation du montant maximal consacré à l'évaluation externe de la proposition de réorganisation des études pour les années S4 à S7 en le portant à 112.000€;
- d'approuver l'utilisation de la procédure restreinte sans publication dans le Journal Officiel et de la planification reprises au point III du présent document ;
- de mandater un groupe de travail qui sera chargé de donner suite aux rapports initial et intermédiaire reçus par les évaluateurs externes sélectionnés et, notamment, de confirmer que les rapports remis par ces évaluateurs répondent aux conditions indiquées dans le cahier des charges.

Le groupe de travail composé comme suit:

- Le Secrétaire général adjoint
- Un représentant de la Commission européenne
- Deux représentants des Inspecteurs nommés par le Conseil d'Inspection secondaire
- Un représentant des parents
- Un représentant du personnel enseignant
- Un représentant des Directeurs

B.12. Création d'une section linguistique estonienne (2014-03-D-26-en-1)

Le Conseil supérieur décide de ne pas créer une section estonienne dans le cycle de la maternelle à l'école de Bruxelles II à partir de 1er septembre 2014.

B.13. EXERCICE ANNEE 2012

a) Décharge des Conseils d'administration et du Secrétaire général pour l'exécution du budget 2012 (2014-02-D-12-fr-2)

b) Rapport de la Cour des comptes 2012

c) Clôture des comptes 2012

Le Conseil supérieur a décidé, avec un vote « contre » de la Commission européenne d'approuver :

- de donner aux Conseils d'administration des Ecoles européennes et au Secrétaire général, décharge pour l'exécution des budgets 2012 des Ecoles ainsi que du budget du Secrétariat général, et
- de charger le Secrétaire général d'informer le Parlement européen, le Conseil des ministres, la Cour des comptes européenne, l'Office européen des brevets ainsi que son prédécesseur dans cette fonction, de cette décision.

B.14. Précisions quant aux conséquences de l'approbation par le Conseil supérieur de décembre 2013 de la proposition du Groupe de travail « Organisation des études » relative aux années S1 à S3 (2014-01-D-58-fr-3)

Le Conseil supérieur a décidé d'approuver :

- le point II du présent document précisant que les cours de Grec ancien ne doivent pas être organisés en S1 ;
- le point III a. du présent document précisant le cadre dans lequel une option peut être abandonnée et dont la portée est limitée aux années S1 à S3 ;

- le point IV du présent document précisant que les périodes d'enseignement des cours de Grec ancien et d'ONL doivent s'ajouter au total maximal autorisé de périodes de cours hebdomadaires.

B.15. Mise à jour du document « Révision des Décisions du Conseil supérieur concernant la structure des études et l'organisation des cours aux Ecoles européennes » (2014-01-D-55-fr-5)

Le Conseil supérieur ne peut s'exprimer sur la présente mise à jour du document 2011-01-D-33, faute de quorum. Celui-ci sera soumis aux membres par procédure écrite.

B.16. ECOLES AGREEES

a) Dossier d'intérêt général - Scuola Europea di Brindisi (2014-01-D-45-en-3)

Le Conseil supérieur approuve le dossier d'intérêt général présenté par les autorités italiennes et qui correspond aux exigences de la première étape du processus d'agrément et de coopération tel que défini à Mondorf. Les autorités italiennes sont dès lors invitées à soumettre un dossier de conformité pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Dossier de conformité :

a) Europa School UK - Dossier de conformité – cycles maternel et primaire (2014-02-D-6-en-2)

Le Conseil supérieur approuve le dossier de conformité présenté par les autorités britanniques concernant l'ouverture du cycle des maternelles et primaires à la Europa School UK. Il considère que ce dossier répond aux exigences de la deuxième phase du processus d'agrément et de coopération.

b) Dossier de conformité (années S6-S7 et Baccalauréat) Europäische Schule RheinMain, Bad Vilbel (2014-01-D-14-en-2)

Le Conseil supérieur approuve le dossier de conformité présenté par les autorités allemandes concernant les années 6-7 du secondaire ainsi que le Baccalauréat à la Europäische Schule RheinMain, Bad Vilbel. Il considère que ce dossier répond aux exigences de la deuxième phase du processus d'agrément et de coopération.

Rapports d'audit :

a) Rapport d'audit de la School of European Education, Héraklion + Annexe (2014-01-D-20-en-2)

Le Conseil supérieur décide de renouveler la Convention d'agrément et de coopération de cette Ecole, signée le 15 octobre 2008 et de donner mandat au Secrétaire général des Ecoles européennes, qui représente le Conseil supérieur, de signer le renouvellement de la Convention d'agrément et de coopération pour une période de deux ans (1er septembre 2014 au 31 août 2016) avec la School of European Education, Héraklion.

Un audit devra être organisé en 2015 pour vérifier la conformité de l'Ecole aux recommandations des Inspecteurs ayant rédigé le rapport d'audit.

Parallèlement, le Conseil supérieur décide également d'approuver la partie du rapport d'audit qui a trait aux années 6-7 et Baccalauréat à la School of European Education, Heraklion, et donne mandat au Secrétaire général qui représente le Conseil supérieur des

Ecoles européennes de signer cette Convention additionnelle pour une période de deux ans (du 01/09/2014 au 31/08/2016).

Un audit devra également être organisé en 2015 pour vérifier la conformité de l'Ecole aux recommandations des Inspecteurs par rapport aux années 6-7 et Baccalauréat de la School of European Education, Héraklion.

b) Rapport d'audit - European Schooling Helsinki (2014-01-D-13-en-2)

Le Conseil supérieur décide de renouveler la Convention d'agrément et de coopération de l'European Schooling Helsinki, signée le 20 janvier 2009 et de donner mandat au Secrétaire général des Ecoles européennes, qui représente le Conseil supérieur, de signer le renouvellement de la Convention d'agrément et de coopération pour une période de trois ans (1er septembre 2014 au 31 août 2017) avec la European Schooling Helsinki.

Parallèlement, le Conseil supérieur décide également de renouveler la Convention additionnelle de la European Schooling Helsinki, signée le 26 mai 2011 et de donner mandat au Secrétaire général qui représente le Conseil supérieur des Ecoles européennes de signer ce renouvellement pour une période de trois ans (du 01/09/2014 au 31/08/2017) avec la European Schooling Helsinki.

c) Rapport d'audit - Centre for European Schooling de Dunshaughlin (2014-01-D-18-en-2)

Le Conseil supérieur décide de renouveler la Convention d'agrément et de coopération du Centre for European Schooling de Dunshaughlin, signée le 16 août 2007 et de donner mandat au Secrétaire général des Ecoles européennes, qui représente le Conseil supérieur, de signer le renouvellement de la Convention d'agrément et de coopération pour une période de trois ans (1er septembre 2014 au 31 août 2017) avec le Centre for European Schooling, Dunshaughlin.

B. 17. Calendrier des réunions 2014/2015

Le Conseil supérieur donne son approbation au Calendrier des réunions pour l'année scolaire 2014/2015

B. 18. Fixation de la date et du lieu de la prochaine réunion

Les 2, 3 et 4 décembre 2014 à Bruxelles.